



	Séverine Trosseau Dany Boullier	06 61 90 52 01 06 82 06 71 02	butinsev@yahoo.fr dboullier@laposte.net
Lieu	Gymnase Chardon 15, Place Chardon Orléans	Mercredi 3 Avril 2024	Accueil à partir de 9H15

ACCUEIL

- L'accueil sera assuré à partir de 9H15.
- Début de la compétition difficultés à 10h00.
- Fin de compétition 16h00.

VESTIAIRES

- Mise à disposition pour se changer uniquement.

COMPETITION

Sont organisés :

- Un championnat territorial Ugsel Mixte en cordée d'une même association sportive de deux obligatoirement mixte en combiné dans les catégories d'âge benjamine et benjamin, minime fille et garçon, cadette et cadet, junior fille et junior garçon.
- Un championnat territorial Ugsel Non Mixte en cordée d'une même association sportive de deux obligatoirement en combiné dans les catégories d'âge benjamine et benjamin, minime fille et garçon, cadette et cadet, junior fille et junior garçon.
- Cotations :
 - benjamins 4b, 5a 5c
 - minimes : 4c, 5b et 6a
 - cadets et juniors : 5b ,6a 6c

➤ **Catégories d'âge 2022/2023**

Benjamin(e) (1 et 2) : 2012 / 2011, Minime (1 et 2) : 2010 / 2009,
 Cadet(e) (1 et 2) : 2008 / 2007, Junior(e) (1, 2 et 3) : 2006 / 2005 / 2004

- Organisation de la compétition : 3 voies de difficultés croissantes à enchaîner (6 minutes pour la cordée pour effectuer la voie).
- Le classement s'effectue à l'issue de la compétition difficulté. Se reporter à l'article 2 pour les qualifications France. Une finale peut être organisée sur une cotation supérieure en cas d'égalité.

QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT TERRITORIAL

- 3 équipes mixtes et non mixtes par comités (paires supplémentaires possibles selon participation aux championnats départementaux)

LES RECOMPENSES

- Les trois premières paires dans chaque catégorie recevront une médaille.

QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

Les qualifications pour les épreuves sont effectuées par les Commissions Sportives Territoriales qui disposent, par catégorie, d'un contingent suivant les territoires de :

2024

ESCALADE

QUOTAS DE BASE

Mixte: 2 cordées par catégorie
 Non mixte : 1 cordée par catégorie
 + 3 cordées dans au moins 2 catégories différentes au choix mixte ou non mixte

MIXTE/NON MIXTE	MIXTE				NON MIXTE			
	BEN	MIN	CADET	JUNIOR	BEN	MIN	CADET	JUNIOR
QUOTAS PRÉVUS	2	2	2	2	1	1	1	1
	3							

QUOTAS SUP. RÉSULTATS

1^{re} cordée de chaque catégorie au choix championnat mixte ou non mixte

MIXTE/NON MIXTE	MIXTE OU NON MIXTE			
ATÉGORIES	BEN	MIN	CADET	JUNIOR
QUOTAS PRÉVUS	2	2	2	2

UVERGNE RHONE-ALPES	1	1		
BURGOGNE FRANCHE-COMTE				
RETAGNE				
ENTRE VAL DE LOIRE				
LOM-TOM				
GRAND EST				
HAUTS DE FRANCE				
ILE DE FRANCE			1	
NORMANDIE				
NOUVELLE AQUITAINE				1
OCITANIE				
PAYS DE LA LOIRE	1	1	1	1
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR				

Les voies pourront être les mêmes concernant les cadets et les juniors.

- La 1^{ère} équipe par catégorie du Championnat National de l'année précédente. (que les territoires répartiront selon leur choix de catégories et en catégorie «mixte» ou «non-mixte».
- Les quotas supplémentaires seront attribués dans les catégories où la 1^{ère} place aura été gagnée. Ex: en cas de victoire en catégorie minimes, le territoire disposera d'un quota supplémentaire l'année suivante en minimes. En championnat de comité et de territoire, si l'installation ne permet pas d'accueillir les épreuves de difficulté et de blocs, le championnat devra se dérouler uniquement sur des épreuves de difficulté.

L'épreuve de difficulté :

Déroulement : Qualification : Aucune démonstration n'aura lieu.

•Chaque cordée grimpe en-tête 3 voies de difficultés croissantes dans le circuit correspondant à sa catégorie. La cordée grimpe dans la même voie. Des prises supplémentaires étant rajoutées pour les filles.

•Chaque voie doit être réalisée dans un temps limité: 6 min en qualification. Ce temps correspond au temps maximal disponible pour que les deux membres de la cordée réalisent la voie. Les deux grimpeurs devront faire la voie durant ce laps de temps de 6 min (et non 6 min par grimpeur).

•Une minute séparera deux cordées de grimpeurs. Ce temps servira à défaire les nœuds d'assurance et à tirer les cordes en place.

•Les grimpeurs enchaîneront leurs 3 voies avec 7 min (6 min de temps de grimpe de l'autre cordée plus une minute de mise en place) de récupération entre chaque.

•L'ordre de passage du départ en qualification est tiré au sort et sera affichée (les absents seront retirés après confirmation de chaque délégation).

•Pour les qualifications, tous les grimpeurs sont dans la salle : escalade «flash»

•Les deux grimpeurs s'assurent au sein de la cordée. Le grimpeur ne pourra commencer sa voie qu'à partir du moment où il obtiendra le feu vert par le jury. Si le jury n'est pas en place, l'adulte responsable de secteur donnera le feu vert après vérification.

Déroulement:

Le grimpeur devra arrêter la voie dans les cas suivants :

- s'il chute après la 1^{ère} dégainé,
- s'il se tient à la dégainé pour progresser ou pour mousquetonner
- s'il utilise une plaquette en prise de mains ou de pieds,
- s'il oublie de mousquetonner une dégainé
- s'il sort de la voie-s'il dépasse le temps limite
- s'il s'assoie dans le baudrier,
- s'il utilise les interdits

Décompte des points :

-Classement

Seules les prises contrôlées sont comptées. La notion du contrôlée est celle définie par le règlement FFME en vigueur.

•Les prises ajoutées pour les filles ne seront pas numérotées et ne seront pas comptabilisées pour le classement. Elles serviront uniquement d'aide.

•En cas de chute, la dernière prise de main inscrite sur le plan sera considérée comme « utilisée et donc comptabilisée. »

Classement: Pour obtenir le rang, les prises contrôlées de l'équipe seront additionnées entre les deux membres de la cordée et un classement par cordée sera obtenu directement pour chaque voie. Pas de classement individuel. Ex: Le grimpeur A contrôle la prise 24. Le grimpeur B contrôle la prise 35. La performance de la cordée sera de 59.

Pour les qualifications, le classement se fera sur le produit des rangs de chaque voie (système de calcul des points FFME). $C = \sqrt{(r1 \times r2 \times r3)}$. r1 étant le rang de la voie 1, r2 le rang de la voie 2, r3 le rang de la voie 3. Pour obtenir le rang pour la catégorie «non mixte», les prises contrôlées de l'équipe seront additionnées entre les deux membres de la cordée et un classement de la cordée sera obtenu directement pour chaque voie. Les cordées de garçons et les cordées de filles seront classées dans un classement unique. Ex:-cordée non mixte garçon X: résultat: 1,27-cordée non mixte fille Y: résultat: 1,13 La cordée Y est devant au classement général car c'est celui qui a obtenu le coefficient le plus bas.

➤ **Le championnat national se déroulera à VALENCE (26) du 6 et 7 Juin 2024.**

DIVERS

➤ **Constitution d'équipe**

Il sera possible de constituer les équipes en:

- surclassant un poussin 2ème année en benjamin
- surclassant un benjamin 2ème année en minime
- surclassant un minime en cadet.
- surclassant un cadet en junior

Le certificat médical de surclassement est obligatoire. Dans tous les cas, ce surclassement sera possible si lors du championnat territorial, le grimpeur n'aura pas pu constituer une équipe avec un autre élève de sa catégorie. Une équipe doit être identique du territoire au national, sauf en cas de blessure et sur présentation du certificat médical. Le remplaçant peut être un autre compétiteur. Il n'y a pas de participation d'élèves de la catégorie senior.

Il est possible d'inclure dans une équipe un grimpeur en situation de handicap. Pour cela, les ouvreurs rajouteront sur les voies et les blocs des prises d'une troisième couleur afin que la cotation atteigne la cotation fixée:

-4 cotations en moins pour un grimpeur déficient physique ou amputé jambe.

-5 cotations en moins pour un grimpeur déficient visuel.

-6 cotations en moins pour un grimpeur amputé bras.

Pour établir le classement avec les grimpeurs valides, les juges valideront sur le plan de la voie des élèves valides du même sexe, la prise contrôlée qui se situera juste au-dessus de sa chute.

➤ **Jeunes officiels**

24 élèves minimum sont nécessaires pour l'arbitrage. L'organisation doit fournir la totalité des jeunes officiels. L'organisateur indiquera lors de sa candidature s'il est en capacité de fournir la totalité des jeunes officiels.

Lors de chaque passage en difficulté, dès que la cordée aura signé sa performance, aucun recours ne sera possible sur la performance au sein de la voie.

➤ **Réclamations**

Hormis les réclamations immédiates entre les membres de la cordée et le jury, toutes les autres réclamations devront être écrites. Pour cela, la cordée accompagnée de leur enseignant responsable, rempliront le formulaire de réclamations. Les réclamations devront être posées dans les dix minutes suivant la publication des résultats auprès du responsable de la commission Escalade. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

LES INSTALLATIONS

- Les installations étant mises à la disposition de l'UGSEL, nous souhaitons naturellement les rendre en parfait état. C'est pourquoi nous souhaitons une surveillance de tous en ce qui concerne le respect du matériel et des installations.
- Pensez à passer régulièrement pour surveiller vos élèves et faire respecter les règles de vie (propreté, cordialité).

ASSISTANCE

- Pompiers. Tél : 18 ou **15**

Les petites blessures sont de la compétence des accompagnateurs. Prévoir sa trousse de secours.

ENGAGEMENTS

- Les qualifications et engagements devront se faire avant **le 29 Mars 2024 17h00** **par les comités pour le 41 et le 45**, par les enseignants pour les autres comités, sur Usport obligatoirement.
- Chaque enseignant qui accompagne des élèves se verra utile pour le bon déroulement de la compétition.